

Poste-publications : Liasses pour Médiaposte sans adresse

Une question a été soulevée récemment concernant la préparation des liasses de Poste-publications pour Médiaposte sans adresse. Le guide du client n'inclus pas beaucoup de détails au sujet de la préparation et l'insertion des liasses. L'information suivante a été compilée de plusieurs sources chez Postes Canada ainsi qu'à travers des discussions avec certains clients qui ont déjà préparés ces liasses.

Qu'est ce qu'une liasse de Médiaposte sans adresse ?

Les liasses de Médiaposte sans adresse sont des groupes de 2 ou plus copies d'une publication livrée à une même adresse. Ces copies sont destinées pour des kiosques de journaux ou d'autres magasins de détail. Pour cette raison l'éditeur ne veut pas qu'il y ait des étiquettes sur chaque copie. Deux ou plus copies d'anciens numéros peuvent aussi être envoyés comme ceci.

Comment faire la préparation :

Après avoir préparé votre TPIF, RTA ou Courier mécanisable, vous allez préparer vos liasses de copies sans adresse.

1. Rassemblez les pièces ensemble par groupe d'adresse. Toutes les pièces destinées pour la même adresse doivent être regroupées et attachées ensemble dans une seule liasse.

2. Chaque liasse doit contenir l'information suivante :

- Adresse de retour
- Numéro de la convention pour Poste-publication
- Les mots : **DIRIGER LIASSE VERS CETTE ADRESSE** : suivi avec l'adresse du destinataire

Cette information peut se trouver sur une étiquette appliquée sur l'extérieur de l'emballage de la liasse ou sur un feuille insérée sur le dessus de la liasse attachée. Vous devez vous assurer que l'information est bien visible pour les employés de l'UVCR et qu'elle ne tombera pas durant la manutention et la livraison.

3. Les liasses de Médiaposte sans adresse ne doivent pas être incluses avec les pièces conteneurisées. Vous pouvez insérer ces copies dans un autre conteneur à lettre, une boîte en carton ou sans contenant (s'il y en a pas beaucoup). Ils ne devraient pas être placés à la fin de votre envoi.

4. Séparez vos liasses selon la quantité de copies et prenez note de la quantité de liasses vous avez de chaque grandeur. Par exemple, votre envoi pourrait avoir 10 liasses de 6 copies et 5 liasses de 8 copies.

5. Incluez ces liasses dans votre DD-e. Après avoir importé votre TPIF ou rempli l'information pour le PNIA, indiquez le nombre de liasses dans la fenêtre à défilement vers le bas. Ces liasses sont indiquées séparément des copies individuelles.

- La quantité totale de conteneurs devrait inclure seulement le courrier qui a été trié. N'incluez pas les conteneurs de liasses sans adresses dans le compte total.
- La **Description** est *Poste-pub. – Liasses/sans adr.*
- Le **Nbre d'art.** est la quantité totale de liasses d'une grandeur particulière. Par exemple, si vous avez 10 liasses avec 6 copies chaque vous indiquez '10' dans la fenêtre pour le nombre d'articles.
- Le **Poids à la pièce** indique le poids par liasse et doit être en kilogrammes. Par exemple, si chaque copie pèse 200 g, un liasse de 6 copies pèserait 1.2 kg.

L'écran ci bas provient de la version en ligne des Outils électroniques d'expédition et montre un exemple pour un envoi de Poste-publication avec PNIA qui contient 15 liasses de copies sans adresse. Il y a 10 liasses de 6 copies et 5 liasses de 8 copies.

Articles à expédier

| Description | Nbre d'articles | Poids à la pièce |
|--------------------------------|-----------------|------------------|
| PNIA nat. avec rég., rural loc | 50 | 200.00 g |
| Poste-pub-Tri prélim PNIA-rég. | 50 | 200.00 g |
| Poste-pub.-Liasses/sans adr. | 10 | 1.20 Kg |
| Poste-pub.-Liasses/sans adr. | 5 | 1.60 Kg |

Le port par liasse est calculé par quantité de liasse et par kilogramme. Voici un écran qui montre un exemple d'une commande à travers l'écran de prévisualisation de système en ligne.

| Description | Nbre d'art. | Poids à la pièce | Tarif à la pièce (\$) | Tarif au poids (\$) | Port (\$) |
|--------------------------------|-------------|------------------|-----------------------|---------------------|------------------|
| PNIA nat. avec rég., rural loc | 50 | 200.00 g | 0.600 | 3.200 | 46,00 \$ |
| Poste-pub-Tri prélim PNIA-rég. | 50 | 200.00 g | 0.410 | 3.000 | 35,50 \$ |
| Poste-pub.-Liasses/sans adr. | 10 | 1.20 kg | 1.950 | 3.400 | 60,30 \$ |
| Poste-pub.-Liasses/sans adr. | 5 | 1.60 kg | 1.950 | 3.400 | 36,95 \$ |
| TOTAL | 115 | 40.000 kg | | | 178,75 \$ |

6. Une étiquette pour conteneur n'est pas nécessaire pour les liasses de copies sans adresse. Selon un spécialiste en Poste-publication chez Postes Canada, ces liasses sont traitées comme des colis. Ils sont retirés des conteneurs et boîtes et pour cette raison n'ont pas besoin d'étiquette pour le conteneur.

Même si les étiquettes ne sont pas nécessaires, certains clients décident d'utiliser des étiquettes pour leur traitement interne ou pour s'assurer que Postes Canada peut associer les liasses avec leur compte et leur envoi. Les deux méthodes mentionnées sont :

- (a) Faire des copies additionnelles des étiquettes pour conteneur de leur envoi trié; et
- (b) Une étiquette écrite à la main et qui indique le Dépôt et le contenu des liasses comme étant des Liasses de copies sans adresse.

Si vous avez des questions au sujet des liasses de copies sans adresse pour la Poste-publication ou si vous avez de l'information à partager, contactez **Kristi@flagshipsoftware.com**.

Cours de formation Web de Flagship

Nous offrons la formation en ligne ! Si vous avez besoin de nouveaux employés ou un cours de perfectionnement, s'il vous plaît contactez Carolyn Trebell à **carolyn@flagshipsoftware.com** pour enregistrer pour un cours web.



La loi anti-pourriel du Canada

Pour les entreprises qui font du marketing électronique, veuillez noter que le CRTC a récemment finalisé les règlements concernant cette loi. La loi entrera en vigueur en 2013 et s'appliquera à tous les messages électroniques commerciaux.

Les détails incluent une petite liste d'exception pour les destinataires, une définition du genre de télécommunication que ceci va couvrir et des questions relative au consentement (la définition et comment l'obtenir). Ils indiquent quelle information devra être fourni au destinataire incluant les coordonnées et les exigences pour un mécanisme d'exclusion.

Il va y avoir une republication avec des révisions supplémentaires dans les prochains quelques mois et le gouvernement recherche des commentaires de parties intéressées. Visitez le site web du CRTC pour plus d'information sur la loi anti-pourriel du Canada.

<http://www.crtc.gc.ca/fra/accueil-home.htm>



Si vous souhaitez être retiré de cette liste d'envoi, s'il vous plaît envoyez-nous un courriel à **newsletter@flagshipsoftware.com** ou téléphonez au 1-866-672-0007.